



MUNICIPALITE

RAPPORT-PREAVIS N° 01/2025 AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport-préavis en réponse au postulat de M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »

Commissions	Date - heure	Lieu
ComEn ² - Environnement et énergie (Rapporte comme commission Ad hoc)	Je. 30 janvier 2025 à 18h30	Salle 6, HDV

Vevey, le 13 janvier 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023, M. Serge Ansermet, au nom du Parti socialiste, a déposé un postulat intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? ». Dans le cadre de ce postulat, M. Ansermet invite la Municipalité à étudier la possibilité d'implanter une ou plusieurs micro-forêts sur le territoire communal veveysan.

Le postulant précise qu'une micro-forêt consiste en une surface d'au moins 100 m² sur laquelle jusqu'à trois arbres de hauteurs et d'essences différentes par m² sont plantés. Il souligne que les micro-forêts présentent de nombreux avantages, notamment la création de refuges pour la biodiversité, la lutte contre les îlots de chaleur, ou l'aspect participatif et fédérateur de leur plantation.

État actuel et adéquation avec le Plan climat

La Ville de Vevey est familière avec le concept de micro-forêts et a d'ores et déjà développé des projets sur des principes similaires.

À la hauteur de l'avenue de Gilamont 15, le Service des travaux publics, espaces verts et entretien a procédé à la plantation d'une chênaie. Cette manière de procéder a permis de reproduire les différentes strates (herbacée, arbustive, arbres de seconde et première grandeur). Cette plantation créée en bord de route se rapproche fortement de ce qui peut se faire lors d'une plantation forestière.

Au rond-point d'Entre-deux-Villes, le service a procédé à un complément de plantation déjà existante. On y retrouve également les différentes strates évoquées précédemment, afin d'apporter une couverture végétale diversifiée, qui permet ainsi de promouvoir la biodiversité en ville.

La canopée qui est prévue d'être plantée à l'entrée ouest de l'avenue Nestlé, projet adopté en 2024 par le Conseil communal et qui sera réalisé en 2025, s'apparente également avec près de 40 arbres à une micro-forêt urbaine. Cependant, elle n'en possède pas toutes les caractéristiques en termes de densité et de diversité de grandeur d'arbres, puisqu'elle doit répondre aux impératifs de visibilité et de circulation routière.

En complément, le Plan climat communal prévoit plusieurs mesures qui font écho à ce postulat, notamment :

- R.T.2 : Augmenter le taux de canopée en fonction de la typologie des rues et du potentiel qu'elles présentent.
- R.T.4 : Créer des zones protégées pour la biodiversité.
- R.T.18 : Mettre en place des structures simples favorables à la biodiversité sur le territoire communal.

Développements futurs envisageables

Conformément aux propositions de M. Ansermet, le développement de micro-forêts serait possible à Vevey, de manière ponctuelle. La Municipalité souhaite donc répondre positivement à cette sollicitation et intégrera la plantation de micro-forêts urbaines dans les futurs projets de réaménagement urbain, lorsque la situation sera favorable à ce type de plantations.

Plus concrètement, et à ce jour, le réaménagement du parc du Devin recèle un potentiel pour le développement d'une micro-forêt, tout comme le secteur d'Entre-Deux-Villes, en lien avec un projet de renaturation de l'Oyonne, en collaboration avec la Commune de La Tour-de-Peilz.

Il s'agit toutefois d'être attentifs aux limites suivantes des micro-forêts urbaines, qui ne permettent pas leur développement systématique :

- Contraintes physiques du site : place à disposition, topographie, géologie, hydrologie, etc.
- Contraintes légales : le développement de micro-forêts, notamment sur les ronds-points comme mentionné par le postulant, est soumis à l'ordonnance sur la circulation routière. De ce fait, le développement de micro-forêts proches des infrastructures routières est conditionné à des éléments sécuritaires (notamment visibilité) qui rendent très faible la probabilité de tels développements.
- Conflits d'usage : considérant la densité de la Commune de Vevey, les espaces publics sont relativement peu nombreux et impliquent une importante diversité des usages. Par conséquent, il s'agira de systématiquement faire des pesées d'intérêts selon l'usage du site, que ce soit prioritairement en faveur d'échanges sociaux ou de la biodiversité, selon les caractéristiques des lieux.

Conclusion

En conclusion, la Municipalité se déclare favorable au développement de micro-forêts urbaines à Vevey, en prenant en compte les contraintes légales et physiques liées au site, ainsi qu'en prêtant une attention particulière aux différents usages des espaces pour assurer une bonne pesée d'intérêt entre les espaces destinés à des usages sociaux ou à la protection de la biodiversité.

Il est à relever que la Municipalité et ses services sont particulièrement sensibles aux questions de biodiversité et d'adaptation du territoire aux effets des changements climatiques. Par conséquent, de nombreux projets favorables à la biodiversité ont été mis en place ces dernières années et sont systématiquement intégrés aux projets de réaménagement de l'espace public, ou lorsque l'opportunité se présente, comme la mise en place de zones ou cordons boisés, de haies-vives, de plantations d'arbres indigènes et adaptés aux changements climatiques, de murgiers, etc.

Finalement, la promotion et la protection de la biodiversité sur les espaces privés font aussi l'objet d'une préoccupation particulière par les services communaux, qui proposent notamment des subventions à travers le Fonds pour l'énergie et le développement durable (FEDD) pour la mise en place de toitures ou façades végétalisées et la plantation d'arbres majeurs, de vergers hautes tiges et de haies vives.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 01/2025, du 13 janvier 2025, concernant la réponse au postulat de M. Serge Ansermet, intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat M. Serge Ansermet (PS), intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? » et de le considérer comme réglé.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Vincent Imhof

Annexe : Postulat de M. Ansermet intitulé « Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ? »



Postulat

Réchauffement climatique : et si on créait des micro-forêts urbaines ?

C'est l'idée du botaniste japonais Akira Miyawaki, titulaire du prix « Blue Planet » en 2006.

De quoi s'agit-il ?

Sur une, ou plusieurs, surfaces d'au moins 100 m² on plante 3 arbres /m². En mélangeant les différentes strates (arbustes, arbres et grand arbres) et en favorisant la diversité des essences indigènes ¹ la structure d'une forêt primaire où l'homme n'intervient pas est créée. Dans nos forêts on n'a généralement que 4 ou 5 essences principales. Ces micro forêts urbaines compléteront harmonieusement les arbres, les haies et le gazon déjà bien présents dans notre ville.

Une micro-forêt pousse vite : en moyenne 1m/an, soit 10 fois plus vite qu'une forêt traditionnelle et ne nécessite aucun entretien après 3 ans. Cette croissance rapide est due à la plantation des arbres très proches les uns des autres. Ceux-ci sont ainsi mis en forte concurrence pour atteindre au plus vite la lumière et pour profiter des richesses du sol. Elle peut trouver sa place dans les parcs, jardins, ronds-points, cours d'immeuble, etc. Les terrains à disposition à Vevey sont nombreux : le jardin du Rivage et sa friche au nord, le nouveau skate park au bord du lac, le terrain libéré de son parking à la rue du Dévin (préavis 29/2023), etc.

Insectes, oiseaux et petits mammifères y trouvent refuge ; on amène de la vie en ville.

L'implication des citoyens lors de la plantation ainsi que pour l'entretien et le suivi du projet fait partie du concept des micro-forêts. En ce sens, c'est un projet fédérateur de ses habitants ; il est l'occasion de créer une communauté autour de ces mini forêts. Et pour les habitants voir une forêt pousser sous leurs fenêtres est source d'émerveillement.

Ces forêts ne sont certes pas l'ultime solution aux dérèglements climatiques mais elles viennent en complémentarité aux toits végétalisés, à nos forêts et aux arbres dans les parcs.

Plusieurs villes suisses ont des projets en cours ou ont déjà aménagé de telles forêts : Genève est passée au stade des plantations sur trois sites tout comme Lausanne (600 arbres sur le rond-point de la Maladière), le Conseil communal de Fribourg s'est dit ouvert à de telles plantations et Yverdon envisage de se lancer ...

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier la possibilité d'implanter une ou plusieurs micro-forêts sur le territoire de notre commune.

Serge Ansermet, Conseiller communal

Vevey, 23.11.23

En savoir plus : projets et réalisations en ville de Genève sous <https://foret-b.ch/>

<https://www.24heures.ch/une-microforet-plantée-au-beau-milieu-du-rond-point-890207967374>

¹ chênes, hêtres, tilleuls, érables, cornouillers, sureaux et autres cerisiers sauvages